

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 DECEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le sept décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 novembre 2012

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 11                    présents : 6                    votants : 7

Présents : Bernadette KASPRZAK, Bruno ROBERT, Laurence LEVEQUE, Brigitte NAVAL, Daniel LACROIX, Romaric POULET

Excusés : Anne SANNER, Patrick TASSIN, Gonzague WILLIATTE

Absente : Geneviève BISTER

Absente représentée : Madame Marie-Pierre FERTE par Madame Bernadette KASPRZAK

Secrétaire : Madame Laurence LEVEQUE

---

### **1 - Attribution indemnité de l'inspectrice - Trésorerie**

Madame le Maire informe que Monsieur Didier, trésorier de Vailly-sur-Aisne a pris sa retraite et que Madame Amina MEZRISSI le remplace. Le Conseil municipal accepte d'accorder à Madame Amina Mezrissi l'indemnité de conseil.

Votant : 7                    pour : 7                    contre : 0                    abstention : 0

---

### **2 - Travaux de drainage sente place de la Fontaine Conié**

Suite à la demande de Monsieur LALYS concernant les travaux de drainage du chemin situé à proximité de son habitation, 8 place de la Fontaine Conié, madame le maire a effectué des devis pour les matériaux pouvant être mis à disposition. Les travaux étant effectués par le demandeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de 300 € TTC par la société Big Mat Pillaud, inscrit en dépenses d'investissement.

Votant : 7                    pour : 7                    contre : 0                    abstention : 0

---

### **3 - Travaux électriques sur les bâtiments communaux**

Différents travaux électriques sont programmés afin de rénover certaines installations: - changement du globe devant la mairie (40 € HT)

- projecteur détecteur de la cour de la mairie (170 € HT)

- Garage (130 € HT)

- Vérification bloc secours (60 € HT)

Le devis de l'entreprise Lafargue s'élève à 400 € HT soit 478,40 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Lafargue et décide de porter la somme à 500 € TTC.

Votant : 7                    pour : 7                    contre : 0                    abstention : 0

---

### **4 - Travaux électriques au logement communal**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Lafargue pour les différents travaux électriques programmés au logement communal afin de supprimer un phénomène d'humidité (pose d'un aérateur pour un montant de 425,20 € HT soit 454.96 € TTC)

Auquel s'ajoutera la pose de grilles d'aération sur les fenêtres existantes pour un montant de 50 € HT.

Votants : 7            pour : 7            contre : 0            abstention : 0

---

### **5 - Plaque de rue**

Le Conseil municipal accepte l'achat d'une plaque de rue pour la nouvelle sente : sente Margenne. Le montant s'élève à 60 € TTC.

Votants : 7            pour : 7            contre : 0            abstention : 0

---

### **6 - Fête de Noël**

Le dimanche 16 décembre 2012 à partir de 15h théâtre du Chêne

Globet et Père Noël

---

### **7 - Bulletin "Le Renard enchanté"**

En cours d'écriture.

---

### **8 - Questions diverses**

- abribus : ajouter un abribus à l'entrée du village au plus proche de l'arrêt actuel
- CCAS : 9 retours de bons d'alimentation sur 25 proposés